

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20121214-2012\_A216-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2012  
Date de réception préfecture : 19/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_A216**

**OBJET : Sports - Equipements aquatiques et nautiques - Réforme tarifaire des piscines et du parking du Lac de Peyrolles pour 2013**

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AMAROCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dabha - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LÉCLERC Jean-François - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BOYER Michel donne pouvoir à ARNAUD Christian - BRAMI Héliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHARDON Robert donne pouvoir à PELLENC Roger - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BONTHOUX Odile - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELOCHE Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LAFON Henri donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dabha - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique donne pouvoir à ORCIER Annie - TAULAN Francis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AGOPIAN Jacques - CASSAN René - CHORRO Jean - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - LAGIER Robert - LONG Danielle - LOUIT Christian - MEDVEDOWSKY Alexandre - NICOLAOU Jean-Claude - QUARANTA Alain - ROUGIER Jacques - TONIN Victor

**Secrétaire de séance** : Yannick DECARA

**Monsieur Jacky PIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012**

Rapporteur : Jacky PIN

**Thématique : Sports**

**Objet : Equipements aquatiques et nautiques – Réforme tarifaire des piscines et du parking du Lac de Peyrolles pour 2013**

**Décision du conseil**

Mes chers collègues,

A la suite de leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les piscines ont vu leurs tarifs être unifiés et révisés tous les deux ans en 2005, 2007, 2009 et 2011.

Il vous est proposé aujourd'hui de valider une nouvelle grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les piscines communautaires et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour le parking du Lac de Peyrolles.

## Exposé des motifs :

A la suite de leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les piscines ont vu leurs tarifs être unifiés par la délibération n°2004\_A351 du Conseil communautaire du 17 décembre 2004 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

A cette occasion, il avait été rappelé qu'il paraissait plus opportun de procéder à de petites hausses tarifaires régulières pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, plutôt que de procéder à des ajustements plus espacés et plus importants qui étaient plus difficilement acceptés par les usagers.

La Communauté du Pays d'Aix avait finalement retenu un niveau de tarifs inférieur à la moyenne nationale d'environ 40%.

La délibération \_A311 du Conseil communautaire du 20 octobre 2006 a donc procédé à un premier réajustement des tarifs qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2008.

La délibération n° A117 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 a procédé à un nouvel ajustement des tarifs qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la période 2009/2010.

La délibération n° A119 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011 a réajusté quelques tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour la période 2011/2012.

La présente délibération propose donc un nouveau réajustement pour la période 2013/2014 concernant les éléments ci-dessous :

- 1) Les entrées publiques à l'unité ou à la carte de 10 entrées font l'objet d'un réajustement au regard des considérations suivantes :
  - ↳ les rénovations des piscines progressent et offrent un service au public de plus en plus performant ;
  - ↳ l'augmentation du coût de la vie ;
  - ↳ la moyenne nationale du prix d'entrée adulte dans les piscines publiques est d'environ 3,50 € soit + 30 % par rapport aux piscines communautaires.
- 2) les gratuités restent inchangées hormis pour les handicapés qui avant étaient soumis à des contraintes de revenus difficiles à contrôler et sur des critères trop restreints (AAH) et qui désormais pourront en bénéficier sur simple présentation d'un justificatif officiel d'handicap.

- 3) Une réévaluation de la tarification de certaines activités encadrées est proposée dans la mesure où celle-ci n'a que peu évolué depuis 2005. Il s'agit de l'école de natation enfants, de l'école de natation adultes et de l'aquagym au trimestre.
- 4) Afin de répondre à la demande de cette clientèle, un tarif « jardin aquatique à la séance » (bébés nageurs) est créé. C'est le seul tarif nouveau de cette grille.
- 5) Le reste des tarifs, c'est-à-dire les 8 séances de jardin aquatique, la gymnastique aquatique pré et post natale, les leçons individuelles de natation, la location du bassin d'apprentissage , la mise à disposition complète d'un équipement et la mise à disposition d'un MNS, restent inchangés.

La grille ci-après récapitule l'ensemble de ces propositions.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES NOUVEAUX TARIFS**

<b>TARIFS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES à compter du 1er janvier 2013</b>		
	<u>CATEGORIES</u>	<u>TARIFS 2013</u>
<b>TARIFS D'ENTREE</b>	Entrée Adulte	2,80 €
	Carte 10 entrées adultes	22,00 €
	Tarif réduit voir liste des bénéficiaires	2,00 €
	Carte 10 entrées Comité d'entreprises et assimilés	20,00 €
	Carte 10 entrées tarif réduit	16,00 €
	Voir liste des bénéficiaires	GRATUIT
<b>TARIFS ACTIVITEES + divers</b>	Gym Périnatale 1 séance	10,00 €
	Gym Périnatale 5 séances	40,00 €
	Jardin Aquatique 8 séances	60,00€ (les 8 séances)
	Jardin Aquatique 1 séance (nouveau tarif)	7,50 €
	Ecole de natation enfants / an	100,00 €
	Ecole de natation adultes / an	135,00 €
	Ecole de natation enfants / été	45,00 €
	Aquagym trimestre	65,00 €
	Location ligne d'eau 25 m	15,00 €/h
	Location ligne d'eau 50 m	25,00 €/h
	Location Bassin d'apprentissage	30,00 €/h
	Leçon pour 1 à 3 personnes	12 €/ séance
	Mise à disposition d'un M.N.S. pour 1 heure	15,00 €
<b>MISE A DISPOSITION EQUIPEMENT</b>	Mise à disposition équipement (pour 25 m)	100€ de l'heure
	Mise à disposition équipement (pour 50 m)	200€ de l'heure
	Mise à disposition équipement NEUF (- de 5 ans)	200€ de l'heure

Tarifs subissant une hausse

**TARIFS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES**  
Rappel de l'évolution tarifaire depuis 2005

	<u>CATEGORIES</u>	<u>Rappel TARIFS 2005/2006</u>	<u>Rappel TARIFS 2007/2008</u>	<u>TARIFS 2009/2010</u>	<u>TARIFS 2011/201 2</u>
<b>TARIFS D'ENTREE</b>	Entrée Adulte	2 €	2,20 €	<b>2,50 €</b>	<b>2,70 €</b>
	Carte 10 entrées adultes	17 €	17,50 €	<b>20 €</b>	<b>20 €</b>
	Tarif réduit voir liste des bénéficiaires	1,50 €	1,60 €	<b>1,80 €</b>	<b>1,80 €</b>
	Carte 10 entrées Comité d'entreprises et assimilés	/	15 €	<b>18 €</b>	<b>18 €</b>
	Carte 10 entrées tarif réduit	11,50 €	12 €	<b>14,50 €</b>	<b>14,50 €</b>
	Voir liste des bénéficiaires	GRATUIT	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>TARIFS ACTIVITEES + divers</b>	Prénatal 1 séance	8 €	8 €	<b>10 €</b>	<b>10 €</b>
	Prénatal 5 séances	39 €	39 €	<b>40 €</b>	<b>40 €</b>
	Jardin Aquatique 8 séances	60€ (le trim)	60€ (le trim)	<b>60€ (les 8 séances)</b>	<b>60€ les 8 séances)</b>
	Ecole natation enfants / période scolaire	75 €	80 €	<b>85 €</b>	<b>85 €</b>
	Ecole natation enfants / été*	/	/	<b>40 €</b>	<b>40 €</b>
	Ecole natation adultes période scolaire	100 €	110 €	<b>120 €</b>	<b>120 €</b>
	Aquagym trimestre	50 €	50 €	<b>60 €</b>	<b>60 €</b>
	Location ligne d'eau 25 m	12 €	12 €	<b>15 €</b>	<b>15 €</b>
	Location ligne d'eau 50 m	24 €	24 €	<b>25 €</b>	<b>25 €</b>
	Location Bassin d'apprentissage	30 €	30 €	<b>30 €</b>	<b>30 €</b>
	Leçon pour 1 à 3 personnes	10 €	12 €	<b>12 €</b>	<b>12 €</b>
	Mise à disposition d'un M.N.S. pour 1 heure	12 €	15 €	<b>15 €</b>	<b>15 €</b>
	Mise à disposition équipement (pour 25 m)				100€ de l'heure
Mise à disposition équipement (pour 50 m)				200€ de l'heure	200€ de l'heure
Mise à disposition équipement NEUF (- de 5 ans)				200€ de l'heure	200€ de l'heure

En annexes, sont joints pour rappel l'ensemble des modalités tarifaires relatives aux réductions, gratuités, inscriptions...

Par ailleurs, la gestion du Lac de Peyrolles a été transférée à la Communauté du Pays d'Aix en 2003. C'est la Direction du Développement Economique qui en assurait la gestion.

Parce qu'il apparaît aujourd'hui que c'est par le vecteur du sport que les perspectives de développement de ce site sont les plus prometteuses, il a été décidé de transférer cette gestion au service des Piscines au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Depuis 2011, la grille tarifaire du parking du Lac de Peyrolles est donc également traitée à l'occasion de la réforme tarifaire bisannuelle des piscines.

La situation tarifaire actuelle du Lac de Peyrolles est la suivante :

Seul le parking est payant pendant les mois de juillet et d'août (gratuit le reste de l'année).

Rappels :

Fréquentation : environ 40 000 personnes pour la période estivale (juin/septembre) ;

Recettes parking : environ 43 000 € (juillet/août base 2012).

Les tarifs s'établissent comme suit :

**2 € la journée pour une voiture**

**5 € la journée pour le bus ou mini bus**

**Gratuit pour les 2 roues**

**Centres aérés avec bus : forfait parking + accès baignade à un espace réservé et surveillé : 50 € la journée (sur réservation et facture).**

Il est proposé de les maintenir en l'état.

Le projet de développement actuellement en cours pour ce site, justifiera sans doute une réévaluation pour la période 2015/2016.

A terme, est envisagée l'installation de barrières automatiques et d'automates pour les caisses de telle sorte à rationaliser ce service.

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001\_A045 du Conseil communautaire du 20 juillet 2001 relative à la notion d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2002\_A141 du Conseil communautaire du 17 octobre 2002 relative à l'acquisition foncière à l'amiable auprès du S.M.A.V.D., déclaration d'intérêt communautaire ;

VU la délibération 2003\_A082 du Conseil communautaire du 16 mai 2003 relative aux équipements sportifs d'intérêt communautaire et aux transferts des piscines ;

VU la délibération 2003\_A083 du Conseil communautaire du 16 mai 2003 relative à la modification des statuts de la Communauté te à la politique d'apprentissage de la natation ;

VU la délibération n°2007\_B261 du Bureau communautaire du 29 novembre 2007 validant la convention avec DURANCE GRANULATS habitant la C.P.A. à organiser la pratique d'activités nautiques sur le Lac de Peyrolles.

VU les délibérations n° 2006\_A311 du Conseil communautaire du 20 octobre 2006, n°2008\_A117 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 et n°2011\_A119 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 relatives à la réforme tarifaire des piscines ;

VU la délibération n°2012\_B281 du Bureau communautaire du 12 juillet 2012 validant la convention de mise à disposition du Lac de Peyrolles à la CPA par la commune de Peyrolles nouveau propriétaire ;

VU l'avis de la Commission Sports du 15 novembre 2012 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ⇒ **VALIDER** le projet d'ajustements tarifaires des piscines communautaires tel qu'exposé ci-dessus ;
- ⇒ **APPROUVER** la grille tarifaire complète des piscines communautaires et du Lac de Peyrolles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les premières et du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour le second ;
- ⇒ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- ⇒ **DIRE QUE** les recettes seront perçues par la régie centrale des piscines de la Communauté du Pays d'Aix.



**PISCINES  
COMMUNAUTAIRES**

**TARIFS  
2013**

**DOSSIER  
EXPLICATIF**

**NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE 2013  
DES PISCINES COMMUNAUTAIRES**

**TARIFS  
DES PISCINES COMMUNAUTAIRES  
à compter du 1er janvier 2013**

	<u>CATEGORIES</u>	<u>TARIFS 2013</u>
<b>TARIFS D'ENTREE</b>	Entrée Adulte	2,80 €
	Carte 10 entrées adultes	22,00 €
	Tarif réduit voir liste des bénéficiaires	2,00 €
	Carte 10 entrées Comité d'entreprises et assimilés	20,00 €
	Carte 10 entrées tarif réduit	16,00 €
	Voir liste des bénéficiaires	GRATUIT
<b>TARIFS ACTIVITEES + divers</b>	Gym Périnatale 1 séance	10,00 €
	Gym Périnatale 5 séances	40,00 €
	Jardin Aquatique 8 séances	60,00€ (les 8 séances)
	Jardin Aquatique 1 séance (nouveau tarif)	7,50 €
	Ecole de natation enfants / an	100,00 €
	Ecole de natation adultes / an	135,00 €
	Ecole de natation enfants / été	45,00 €
	Aquagym trimestre	65,00 €
	Location ligne d'eau 25 m	15,00 €/h
	Location ligne d'eau 50 m	25,00 €/h
	Location Bassin d'apprentissage	30,00 €/h
	Leçon pour 1 à 3 personnes	12 €/ séance
	Mise à disposition d'un M.N.S. pour 1 heure	15,00 €
<b>MISE A DISPOSITION EQUIPEMENT</b>	Mise à disposition équipement (pour 25 m)	100€ de l'heure
	Mise à disposition équipement (pour 50 m)	200€ de l'heure
	Mise à disposition équipement NEUF (- de 5 ans)	200€ de l'heure

Tarifs subissant une hausse

## TARIF REDUIT

### S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

- **ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS ;**
- **LYCEENS ET APPRENTIS de 16 ANS et PLUS** (sur présentation d'un justificatif) ;
- **ETUDIANTS** (sur présentation d'un justificatif) ;
- **RETRAITES** (sur présentation d'un justificatif) ;
- **GROUPES** (ce tarif est applicable PAR PERSONNE, pour tout groupe encadré d'un accompagnateur identifié pouvant justifier de cette qualité, de type associatif par exemple) ;
- **SCOLAIRES** (ce tarif ne s'applique aux scolaires qu'en caisse lorsqu'ils se rendent à la piscine en dehors de leurs créneaux réservés, c'est à dire pendant les séances publiques) ;

## LE TARIF PREFERENTIEL

### S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

- **COMITES D'ENTREPRISES et assimilés (CCAS, COS par exemple) : CARTE DE 10 ENTREES**

**Information complémentaire :** les comités d'entreprise ne peuvent bénéficier de ce tarif préférentiel qu'à la condition que leur commande soit au minimum de 10 cartes.

Cette commande devra obligatoirement s'effectuer par écrit, à l'attention du Régisseur des Recettes.

## LA GRATUITE

### S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

#### A LA CAISSE :

- **ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ;**
- **CHOMEURS** (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois) ;
- **RSA** (établissement d'une carte nominative en centralité) ;
- **ENFANTS DE COUPLES BENEFICIAIRES DU RSA** ou de famille monoparentale RSAISTE, enfant = - de 18 ans, sur présentation d'un justificatif (établissement d'une carte nominative en centralité) ;
- **PERSONNE HANDICAPEE** (sur présentation d'un justificatif officiel)
- **POLICE NATIONALE de la Communauté du Pays d'Aix** (sur entrée individuelle avec présentation de la carte professionnelle avec photo) ;
- **SCOLAIRES** dans le cadre des échanges avec les villes jumelées ;
- **CENTRES AERES DE LA COMMUNAUTE.**

## **AUTRES GRATUITES PREVUES**

### **MAIS NE CONCERNANT PAS LA CAISSE :**

Ces gratuités concernent les lignes d'eau attribuées sur des créneaux réservés dans le cadre de conventions et qui ne nécessitent pas de la part des utilisateurs de passer en caisse.

- **SCOLAIRES de la Communauté du Pays d'Aix ;**
- **ASSOCIATIONS DE NATATION et d'activités aquatiques de la Communauté du Pays d'Aix ;**
- **MANIFESTATIONS SPORTIVES AQUATIQUES ;**
- **POMPIERS de la Communauté du Pays d'Aix ;**
- **GENDARMERIE de la Communauté du Pays d'Aix.**

**MODALITES D'APPLICATION DES TARIFS**

	<b>CATEGORIES</b>	<b>JUSTIFICATIFS A PRESENTER</b>
<b>GRATUITE EN CAISSE</b>	<b>MOINS DE 5 ANS</b>	A l'appréciation de l'agent de caisse
	<b>CHOMEURS</b>	Présentation de l'attestation de chômage en cours de validité ou autre justificatif officiel (- de 3 mois).
	<b>RSA + AYANTS DROIT (enfants de - de 18 ans de couple RSA ou de famille RSA monoparentale)</b>  <i><u>ATTENTION</u> si l'un des parents n'est pas au RSA, les enfants n'ont pas droit à la gratuité</i>	Présentation de la carte de gratuité délivrée par la Communauté du Pays d'Aix  ▶ Copie de l'attestation d'Allocation Familiale datant de moins de 3 mois (la caissière devra inscrire sur la copie de l'attestation, à l'attention du Régisseur, la piscine où la demande a été effectuée); ▶ Copie de la carte d'identité ; ▶ Une photo d'identité ; ▶ Ces documents seront transmis dans les plus brefs délais au Régisseur qui établira la carte de gratuité ; ▶ Cette carte de gratuité dûment tamponnée sera rendue à la caisse où la demande a été effectuée pour distribution au bénéficiaire.
	<b>PERSONNES HANDICAPEES</b>	Présentation d'un justificatif officiel.
	<b>POLICE NATIONALE</b>	Présentation de la carte professionnelle en cours de validité avec photo (entrée individuelle).
	<b>Les scolaires en groupe dans le cadre des échanges avec les villes jumelées</b>	
	<b>CENTRES AERES de la CPA</b>	

	CATEGORIES	JUSTIFICATIFS A PRESENTER
<b>TARIF REDUIT</b>	MOINS DE 16 ANS	A l'appréciation de l'agent de caisse
	LYCEENS DE 16 ANS ET PLUS + LES APPRENTIS	Carte de lycéen, carte d'apprentis justifiant le statut ou tout autre justificatif officiel
	ETUDIANTS	Carte d'étudiant
	RETRAITES	Sur présentation de la carte de retraité délivrée par la Communauté du Pays d'Aix.
	RETRAITES (suite)  Documents à fournir en caisse pour obtenir la carte de retraité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Copie d'un justificatif de la caisse de retraite (la caissière devra inscrire sur la copie du justificatif à l'attention du régisseur, la piscine où la demande a été effectuée) ;</li> <li>▶ Ce document sera transmis dans les plus brefs délais au régisseur qui établira la carte de retraité avec une photo d'identité ;</li> <li>▶ Cette carte de retraité dûment tamponnée sera remise à la caisse où la demande a été effectuée pour restitution au bénéficiaire.</li> </ul>
	GROUPES	Tout groupe encadré par un accompagnateur identifié pouvant justifier de cette qualité, de type association par exemple.
	SCOLAIRES	Les scolaires se rendant à la piscine en dehors de leurs créneaux conventionnés c'est à dire sur les séances publiques.

	CATEGORIES	JUSTIFICATIFS A PRESENTER
<b>TARIF PREFERENTIEL</b>	<b>COMITES D'ENTREPRISE</b>	Entré libre à la piscine sur présentation d'une carte Comité d'Entreprise tamponnée par l'entreprise.
		<p>Commande à faire par écrit (courrier adressé à Mme MARCHAL, le Régisseur de recettes de la C.P.A.) par le Comité d'Entreprise ou L'organisme équivalent (COS, CNAS, Amicale...) d'au moins 10 cartes.</p> <p><b><u>Rappel :</u></b></p> <p><b>Adresse du Régisseur :</b>  Communauté du Pays d'Aix  Direction des Sports, Service des Piscines  A l'attention de Mme MARCHAL  Régisseur des Recettes  CS 40868  13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1  <b>Tel : 04. 42.93. 91. 35      Fax : 04.42.93.91.11</b></p>

## LISTE DES 34 COMMUNES DE LA C.P.A.

### RAPPEL

Par ordre alphabétique :

1. AIX EN PROVENCE
2. BEAURECUEIL
3. BOUC BEL AIR
4. CABRIES
5. CHATEAUNEUF LE ROUGE
6. COUDOUX
7. EGUILLES
8. FUVEAU
9. JOUQUES
10. LA ROQUE D'ANTHERON
11. LAMBESC
12. LE PUY SAINTE REPARADE
13. LE THOLONET
14. LES PENNES MIRABEAU
15. MEYRARGUES
16. MEYREUIL
17. MIMET
18. PERTUIS
19. PEYNIER
20. PEYROLLES EN PROVENCE
21. PUYLOUBIER
22. ROGNES
23. ROUSSET
24. SAINT ANTONIN SUR BAYON
25. SAINT CANNAT
26. SAINT ESTEVE JANSON
27. SAINT PAUL LEZ DURANCE
28. SIMIANE COLLONGUE
29. SAINT MARC JAUMEGARDE
30. TRET
31. VAUVENARGUES
32. VENELLES
33. VENTABREN
34. VITROLLES

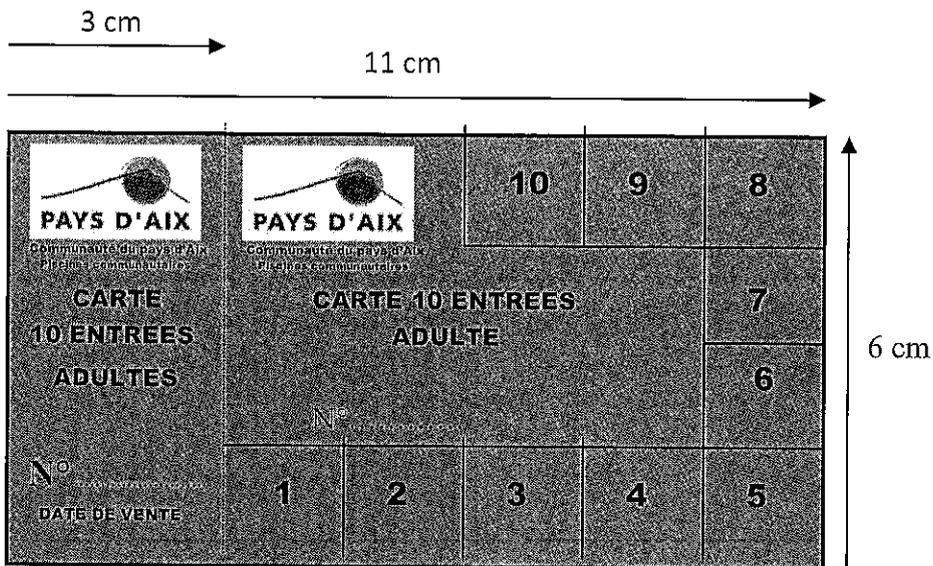
**PRÉSENTATION DES MAQUETTES DES DIFFÉRENTES  
CARTES TARIFAIRES**

**CARTE 10 ENTRÉES**  
(tarif adulte, tarif réduit)

Cette carte :

- Sera présentée par carnet de 25 ;
- Possèdera une souche détachable (pointillés pré-découpés) ;
- Ne sera pas nominative ;
- Sera valable sans limite de durée ;
- Possèdera 10 cases à poinçonner ;
- 1 entrée = 1 poinçonnage ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée sur la souche et la carte ;
- Le carton sera de couleur Bleu pour la carte « tarif adulte » et Orange pour « le tarif réduit » ;
- Ne sera pas remboursable en cas de perte ou de vol.

### CARTE 10 ENTREES « tarif général »



### CARTE 10 ENTREES « tarif général »

Cette carte est valable sans limite de durée,  
 1 poinçonnage = 1 entrée,  
 Cette carte n'est pas nominative.

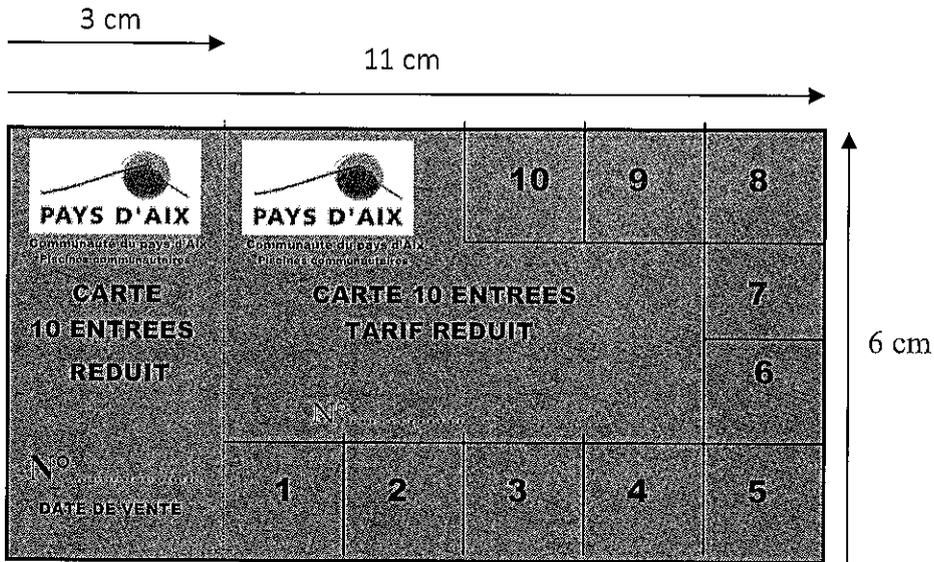
**ATTENTION :**  
 En cas de perte ou de vol  
 cette carte ne sera pas remboursée.

Pour toute information concernant les piscines  
 consultez le site internet du Pays d'Aix :  
[www.agglo-paysd Aix.fr](http://www.agglo-paysd Aix.fr)

ou le Serveur Vocal au 0810 00 80 60 (n° AZUR)

Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix  
 Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Lambesc, Mimet, Les Pennes  
 Mirabeau, Pertuis, Le Puy-Saint-Réparade, Trets, Vitrolles.

**CARTE 10 ENTREES « TARIF REDUIT »**



**CARTE 10 ENTREES « TARIF REDUIT »**

· Cette carte est valable sans limite de durée.  
· 1 poinçonnage = 1 entrée.  
· Cette carte n'est pas nominative.

**ATTENTION :**  
En cas de perte ou de vol  
cette carte ne sera pas remboursée.

Pour toute information concernant les piscines  
consultez le site internet du Pays d'Aix :  
[www.agglo-paysdaix.fr](http://www.agglo-paysdaix.fr)  
Ou le Serveur Vocal au 0810 00 80 60 (n°AZUR)

Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix :  
Aix en Provence, Bouc Bel Air, Lambesc, Mimet, Les Pennes  
Mirabeau, Pertuis, Le Puy Sainte Reparade, Trets, Vitrolles...

## CARTE DE GRATUITE

Cette carte sera :

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable pour l'année civile en cours ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée ;
- Le carton sera blanc avec une diagonale de couleur différente, chaque année
- Ne sera pas renouvelable en cours de validité en cas de perte ou de vol.

10,5 cm

 <b>COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX</b>	<b>PISCINES Communautaires</b>	<b>PHOTO</b>
<b>CARTE DE GRATUITE</b>		
Nom : .....		
Prénom : .....		
Validité : .....	N° .....	
Signature du Président Délégué aux Sports	Date d'émission	

RECTO  
7,5 cm

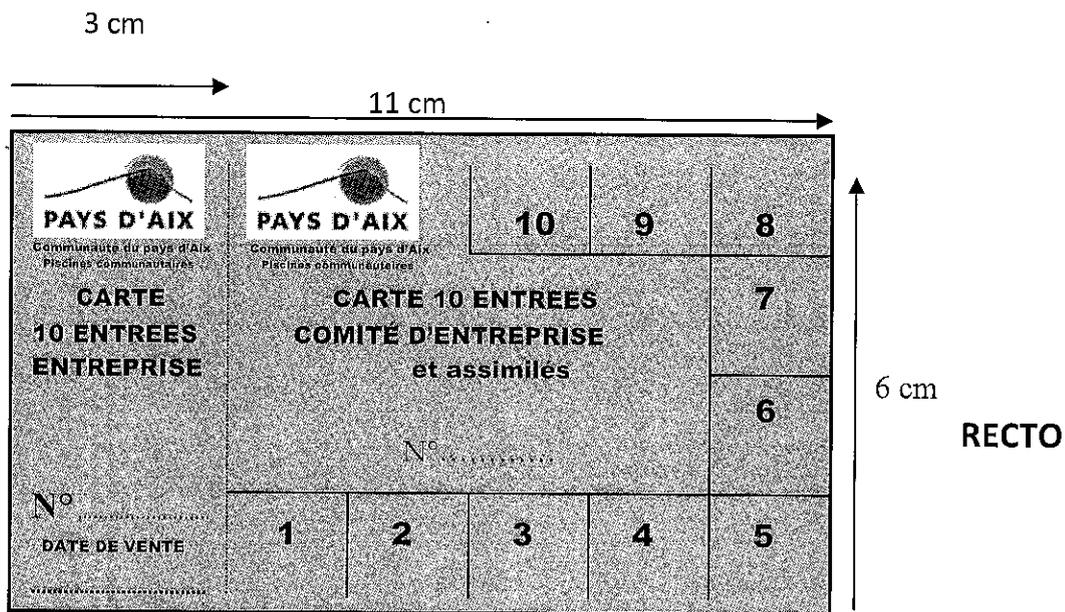
<b>Cette carte est personnelle, nominative et incessible,</b>
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: 80%;"><b>ATTENTION</b> Cette carte ne sera pas renouvelée en cas de perte ou de vol pendant sa durée de validité</div>
<b>Pour toute information concernant les piscines consultez le Site internet du Pays d'Aix : <a href="http://www.agglo-paysdaix.fr">www.agglo-paysdaix.fr</a> Ou le Serveur Vocal au 0810 00 80 60 (n°AZUR)</b>
<b>Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix : Aix en Provence, Bouc Bel Air, Lambesc, Mimet, les Pennes Mirabeau, Pertuis, le Puy Sainte Réparate, Trets, Vitrolles...</b>

VERSO

## CARTE C.E.

Cette carte à destination essentiellement des Comités d'entreprise:

- Chaque carte possèdera une souche détachable (pointillés pré-découpés);
- Ne sera pas nominative ;
- Sera valable sans limite de durée (sous réserve de continuité d'existence du support) ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée sur la souche et la carte ;



- Cette carte est valable sans limite de durée.
- 1 poinçonnage = 1 entrée.
- Cette carte n'est pas nominative.

**ATTENTION :**  
En cas de perte ou de vol  
cette carte ne sera pas remboursée.

**Pour toute information concernant les piscines  
consultez le site internet du Pays d'Aix :**  
[www.agglo-paysdaix.fr](http://www.agglo-paysdaix.fr)  
Ou le Serveur Vocal au 0810 00 80 60 (n°AZUR)

Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix : Aix en Provence, Bouc Bel Air, Lambesc, Mimet, Les Pennes Mirabeau, Pertuis, Le Puy Sainte Reparate, Trets, Vitrolles...

**VERSO**

## CARTE DE « RETRAITE »

Cette carte sera :

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable sans limite de durée ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée ;
- Le carton sera vert.

10,5 cm

 <b>PAYS D'AIX</b>	<b>PISCINES Communautaires</b>	<b>PHOTO</b>
<b>CARTE DE RETRAITE</b>		
Nom : .....		
Prénom : .....		
Validité : .....		N° .....
Signature du Vice Président Délégué aux Sports		Date d'émission

**RECTO**  
7,5 cm

<b>Cette carte est personnelle, nominative et incessible,</b>
<b>ATTENTION</b> Cette carte ne sera pas renouvelée en cas de perte ou de vol pendant sa durée de validité
<b>Pour toute information concernant les piscines consultez le Site internet du Pays d'Aix : <a href="http://www.agglo-paysdaix.fr">www.agglo-paysdaix.fr</a> Ou le Serveur Vocal au 0810 00 80 60 (n°AZUR)</b>
<b>Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix : Aix en Provence, Bouc Bel Air, Lambesc, Mimet, les Pennes Mirabeau, Pertuis, le Puy Sainte Réparate, Trets, Vitrolles...</b>
<b><u>CARTE D'ACTIVITE</u></b>

**VERSO**

Cette carte sera :

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable pour l'année civile en cours ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée ;
- Le carton sera blanc ;
- Sera renouvelable en cours de validité en cas de perte ou de vol ;

5,4 cm

18 cm

**RECTO**

<p><b>Service des Piscines</b></p>  <p>communauté de <b>PAYS D'AIX</b></p> <p>ACTIVITE..... JOUR : .....</p> <p>NOM : ..... PRENOM : ..... VALIDITE : .....</p> <p><b>N°</b></p>	<p><b>Piscines Communautaires</b></p> <p><b>PHOTO</b></p>  <p>communauté de <b>PAYS D'AIX</b> Service des Piscines N° .....</p> <p>ACTIVITE : ..... 9 cm JOUR : ..... NOM/PRENOM : ..... VALIDITE du ..... au .....</p>
---	---

**VERS**

Pour

**VERS**

Cette carte est personnelle, nominative et incessible

**ATTENTION :**

Cette carte n'est valable que pour le créneau réservé dans la piscine concernée.

toute information concernant les piscines consultez le site internet du Pays d'Aix :

[www.agglo-paysdaix.fr](http://www.agglo-paysdaix.fr)

Ou le Serveur Vocal au 0810 00 80 60 (n°AZUR)

1<sup>er</sup> trimestre

2<sup>ème</sup> trimestre

3<sup>ème</sup> trimestre

**CARTE 8 SEANCES**  
**JARDIN AQUATIQUE**

3 cm → 11 cm

 <b>PAYS D'AIX</b> <small>Communauté du pays d'Aix Piscines communales</small> <b>CARTE</b> <b>8 SEANCES</b> <b>JARDIN</b> <b>AQUATIQUE</b> N° ..... DATE DE VENTE	 <b>PAYS D'AIX</b> <small>Communauté du pays d'Aix Piscines communales</small> <b>CARTE 8 SEANCES</b> <b>JARDIN AQUATIQUE</b> N° : <b>NOM :</b> <b>PRENOM :</b>	<b>8</b>
		<b>7</b>
		<b>6</b>
	<b>1</b> <b>2</b> <b>3</b> <b>4</b> <b>5</b>	

6 cm ↑

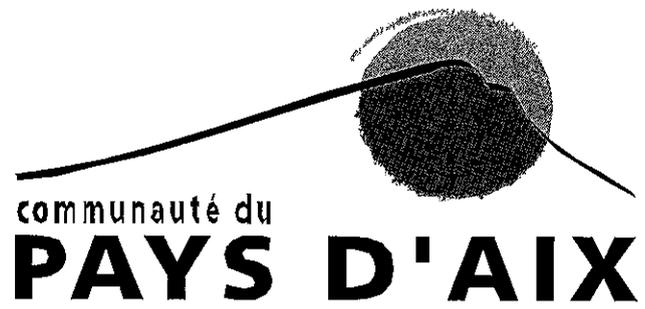
**RECTO**

1 poinçonnage = 1 entrée.

**ATTENTION :**  
En cas de perte ou de vol  
cette carte ne sera pas remboursée.

Pour toute information concernant les piscines  
consultez le site internet du Pays d'Aix :  
[www.agglo-paysdaix.fr](http://www.agglo-paysdaix.fr)  
Ou le Serveur Vocal au 0810 00 80 60 (n° AZUR)

**VERSO**



## **LAC DE PEYROLLES**

**TARIFS**

**2013**

**SERVICE DES PISCINES**

# TARIFICATION 2013 LAC DE PEYROLLES

## SERVICE DES PISCINES

### RAPPEL :

La gestion du Lac de Peyrolles a été transférée à la Communauté du Pays d'Aix en 2003.

C'est la Direction du Développement Economique qui en assurait la gestion.

Parce qu'il apparaît aujourd'hui que c'est par le vecteur du sport que les perspectives de développement de ce site sont les plus prometteurs, il a été décidé de transférer cette gestion au service des Piscines au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Dans la mesure où le service des Piscines procède à une révision de son dispositif tarifaire tous les 2 ans (les années impaires) et que la prochaine doit intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il a semblé opportun d'en profiter pour inclure les tarifs existants au Lac de Peyrolles dans ce même rythme.

La situation tarifaire actuelle du Lac de Peyrolles est la suivante :

Seul le parking est payant pendant les mois de juillet et d'août (gratuit le reste de l'année).

### GRILLE TARIFAIRE EN VIGUEUR (inchangée pour la période 2013/2014)

**2 € la journée pour une voiture**

**5 € la journée pour le bus ou mini bus**

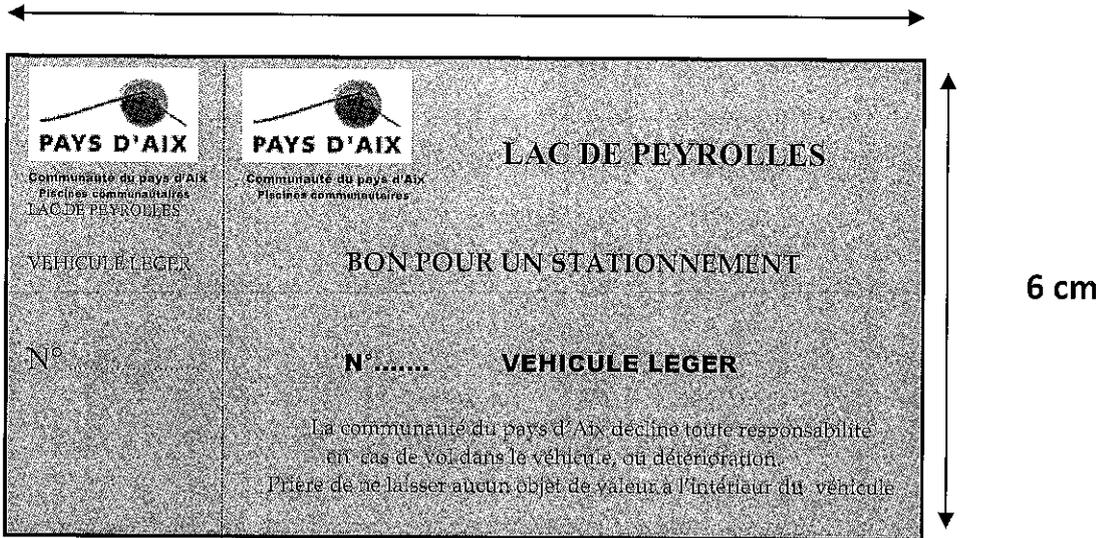
**Gratuit pour les 2 roues**

**Centres aérés avec bus : forfait parking + accès baignade à un espace réservé et surveillé : 50 € la journée (sur réservation et facture)**

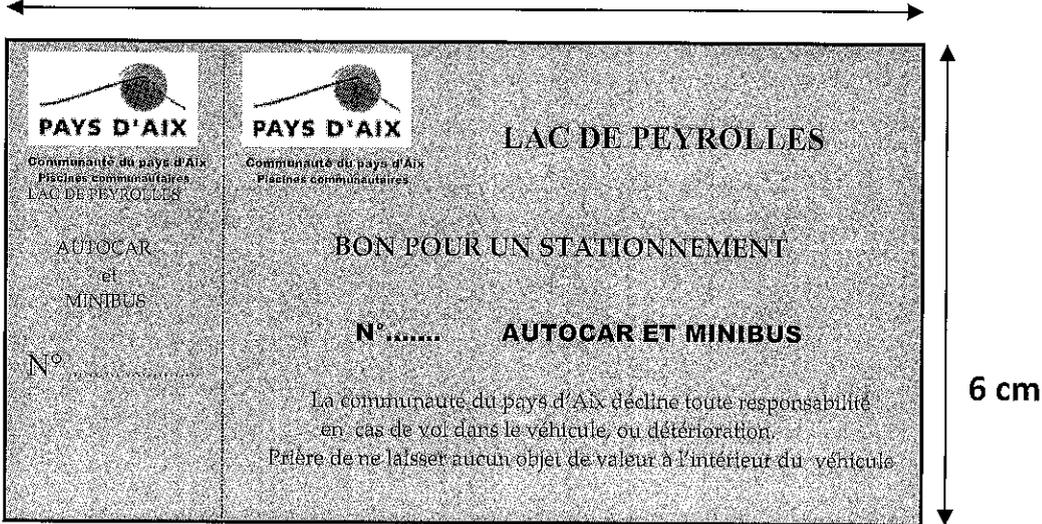
A terme est même envisagée l'installation de barrières automatiques et d'automates pour les caisses de telle sorte à rationaliser ce service.

**PRESENTATION DES MAQUETTES DES  
TICKETS D'ENTREE DU PARKING DE PEYROLLES**

11 cm



11 cm



**OBJET : Sports - Equipements aquatiques et nautiques - Réforme tarifaire des piscines et du parking du Lac de Peyrolles pour 2013**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	129
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour	129
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etaï(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etaï(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etaï(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etaï(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



19 DEC. 2012